

**Délégation d'attributions au Maire  
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M.BAZIN.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 16 décembre dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Informatisation de la petite enfance - titulaire du marché : société Arpège - montant de la tranche ferme : 66 688,30 €TTC - montant de la tranche conditionnelle pour la première année : 3 927,37 €TTC.
- ↳ Marché public de travaux - Ecole Paul Bert - démolition d'un bâtiment préfabriqué - titulaire du marché : entreprise Lefebvre - montant : 19 882,30 €TTC.
- ↳ Marché public d'achat de fournitures courantes - installation de matériels et d'équipements d'atelier pour les nouveaux locaux du service propreté urbaine - titulaire du marché : société Rédélé - montant : 15 965,87 €TTC.
- ↳ Cession d'un véhicule réformé - bénéficiaire : société A.B Auto Pièces à Berneval le Grand - montant : 650 €
- ↳ Emprunt Caisse d'Epargne - montant : 1 000 000 € - objet : financement du programme d'investissement 2004 de la Ville de Dieppe - taux : 3,60 % - durée : 15 ans.
- ↳ Etude et réalisation d'un plan de référence d'aménagement du quartier du Val Druel - marché complémentaire - titulaire : groupement ACAU architectes/Sogeti - montant : 13 395,20 €TTC.
- ↳ Etude et réalisation d'un schéma directeur pour le quartier de Neuville Nord - marché complémentaire : titulaire : groupe Arcane - montant : 17 940 €TTC.
- ↳ Connexion de sites distants par mise en place de liaisons laser, hertziennes ou boucle locale radio - avenant n°1 au marché initial - objet : dysfonctionnements dans la mise en place - titulaire : société PC Thelle - montant de l'avenant : lot 1 "liaison hôtel de ville-château d'eau Vasarely" : 4 549,23 €TTC - lot 2 "liaison crèche rue de la Rade-résidence Beau Site" : 2 732,86 €TTC.
- ↳ Mise en place d'une action d'image dans le cadre du plan de communication de la tranche 2 de l'opération "Dieppe, Cœur de commerces" - titulaires du marché : les Informations Dieppoises et le 76 - montant global : 17 374,41 €TTC.
- ↳ Location-entretien des fontaines - services municipaux - titulaire du contrat : société Elis - durée : un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.
- ↳ Souscription d'un droit d'accès à la plate-forme Alliance auprès de la société Finance Active - objet : suivi des emprunts garantis - durée : un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 - coût total : 4 186 €TTC.
- ↳ Etat de l'impasse sise avenue du Général Leclerc - constat - prise en charge des frais d'huissier par la Ville de Dieppe.

- ↳ Convention d'occupation d'un logement de fonction enseignant - Ecole Vauquelin - bénéficiaire : Mlle Michèle HANIAS - montant du loyer mensuel : 400 €
- ↳ Acquisition de fournitures de bureau - titulaire du marché : société Guilbert France - durée du marché : un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 - renouvelable deux fois - montant minimum : 17 940 €TTC - montant maximum : 59 800 €TTC.
- ↳ Marché public de travaux - construction d'une mairie annexe au Val Druel - avenants n°1 aux marchés initiaux - titulaires :
- lot n°1 - "démolition, maçonnerie" - société Denis - montant de l'avenant : 5 536,27 €TTC
  - lot n°2 "menuiseries extérieures"- entreprise SIB Vascart - montant de l'avenant : 570,49 €TTC
  - lot n°3 - "menuiseries intérieures" - entreprise Sabot Prieur - montant de l'avenant : 356,41 €TTC
  - lot n°4 - "électricité" - entreprise Acerel - montant de l'avenant : 1 997,32 €TTC
  - lot n°5 - "peinture, revêtements de sols" - entreprise GM Rivière - montant de l'avenant : 145 €TTC
- ↳ Nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux - titulaire du marché : société Azur Industrie - montant des prestations : 1 783,83 €TTC - durée du marché : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005 renouvelable deux fois.
- ↳ Acquisition de vêtements féminins - titulaire du marché : société Descours et Cabaud - montant minimum : 14 352 €TTC - montant maximum : 47 840 €TTC - durée du marché : un an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005 renouvelable deux fois.
- ↳ Prise en charge des frais et honoraires d'avocat - Contentieux -
- affaire Ville de Dieppe c/Mme Veuve Dominique Boyard - Décès pendant le service
  - affaire Ville de Dieppe c/Guivarch-Tesson-Gourmelon - arrêté de péril 5 et 7 rue du Haut Pas à Dieppe
  - affaires disciplinaires - agents d'entretien qualifiés titulaires
  - protection d'agents dans l'exercice de leurs fonctions - M. Michel Laloux
  - affaire Ville de Dieppe c/Association Canine Vallée de la Seine (appel)
  - dégradation de biens publics sur le Boulevard Clémenceau suite à un accident
  - protection d'agents dans l'exercice de leurs fonctions - agression sur un agent de maîtrise du service propreté urbaine
  - protection d'agents dans l'exercice de leurs fonctions - M. Stéphane Lemaire
- ↳ Prise en charge des frais et honoraires d'avocat - Cession foncière (rue Montigny) à la SAS Amexia - rédaction du compromis de vente.
- ↳ Consultations juridiques - prise en charge de frais et honoraires d'avocat.
- ↳ Direction de la Petite Enfance - modification de la régie de recettes suite à l'informatisation de la direction de la petite enfance - montant maximum de l'encaisse : 25 000 €
- ↳ Renouvellement auprès de la Poste de la location de trois boîtes postales pour l'année 2005 - coût de la location : 164,07 €TTC.

- ↳ Mise à disposition d'un bureau d'accueil en mairie de Dieppe - convention avec la Base aérienne 105 d'Evreux - utilisation : les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit de locaux 63 rue de la Barre à Dieppe - conventions d'occupation partielle entre la Ville de Dieppe, le SYDEMPAD et les associations :
- Accordéon Club Dieppois
  - Chorale de l'OPAC
  - "Psalette Cum Jubilo"
- ↳ Maintenance informatique - avenant n°2 au marché n°03.004 - objet : renouvellement pour 2005 de la maintenance de serveurs, imprimantes et traceurs - titulaire du marché : société Profil - coût du matériel : 3 510,26 €TTC.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur des victimes  
d'Asie du Sud Est**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M.BAZIN.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que devant l'ampleur du séisme intervenu en Asie du Sud Est, la ville de Dieppe ne peut rester insensible à cette catastrophe et s'associe comme de nombreuses municipalités, à l'élan international de solidarité en faveur des victimes du séisme.

Les liens privilégiés qui se sont tissés au cours de ces dernières années grâce au Festival des Cerfs Volants, ont permis à la ville de Dieppe d'établir des contacts très concrets avec des organisations indonésiennes, malaises et indiennes capables d'apporter une aide de proximité aux victimes de la catastrophe.

L'association Dieppe Capitale du Cerf Volant est chargée de recueillir sur un compte spécial ouvert auprès de la Caisse d'Epargne, les dons de tous ceux qui voudront participer à cette opération.

Pour sa part, la ville de Dieppe entend abonder ce fonds d'aide et y apporter une contribution, qui ne sera pas inférieure à 10 000 € en plus des sommes rassemblées dans le cadre du partenariat autour de Dieppe Capitale du Cerf Volant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir ce crédit au budget 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Vote du budget primitif 2005 (principal et stationnement)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M.BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose :

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'Orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation Territoriale de la République,
- le projet du Budget Primitif 2005,
- l'état de la Dette,
- l'état des Emprunts garantis,
- les états statistiques et financiers,
- l'état des subventions,
- le rapport de synthèse établi par les Services Financiers,

Considérant :

- le débat d'Orientation Budgétaire intervenu lors de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2004,
- la réunion de la Commission N° 1 du 20 janvier 2005,
- entendu le rapport de Monsieur l'Adjoint au Maire, présentant le projet de Budget,

#### Budget Principal

Le Budget Général 2005 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'Investissement	22 995 069,21
- Section de Fonctionnement	53 231 370,21

Section d'Investissement :

#### Dépenses réelles ou ordre

- Remboursement d'emprunts	4 501 500,00
- Subvention d'investissement	201 077,70
- Immobilisations incorporelles	241 000,00
- Immobilisations corporelles	1 352 607,00
- Immobilisations en cours	14 343 685,00
- Autres immobilisations financières	56 802,00
- Compte de tiers	75 000,00



### Dépenses d'Ordre

- ICNE N – 1 contrepassés sur emprunts	472 630,51
- Provisions réglementées	283 706,00
- Charges à répartir	1 467 061,00
	-----
Total	22 995 069,21

### Recettes réelles ou d'ordre :

- Dotations et fonds divers	1 429 600,00
- Subventions d'investissement	3 152 752,00
- Emprunts	12 521 199,00
- Immobilisations corporelles	703 008,00
- Autres immobilisations financières	56 802,00
- Compte de tiers	75 000,00

### Recettes d'ordre :

- ICNE N – 1 contrepassés sur emprunts	467 027,44
- Provisions réglementées	144 000,00
- Moins values de cession	110 000,00
- Amortissements des immobilisations	1 551 878,00
- Charges à répartir	1 578 061,96
- Virement de la section de fonctionnement	1 205 740,81
	-----
Total	22 995 069,21

### Section de fonctionnement

#### Dépenses de l'exercice :

- Charges à caractère général	11 408 400,00
- Charges de personnel	23 410 700,00
- Autres charges de gestion courante	11 100 953,00
- Charges financières	1 472 000,00
- Charges exceptionnelles	821 849,00
- Dépenses imprévues	70 760,00
- ICNE de l'exercice/emprunts	467 027,44
- Dotations aux amortissements et aux provisions	3 273 939,96
- Virement à la section d'Investissement	1 205 740,81
	-----
Total	53 231 370,21

Recettes de l'exercice :

- Produits des services du domaine	2 981 453,00
- Impôts et taxes	28 316 773,00
- Dotations et participations	18 093 238,00
- Autres produits de gestion courante	777 995,00
- Atténuations de charges	6 530,00
- Produits exceptionnels	1 045 689,70
- Transferts de charges	1 467 061,00
- Travaux en régie	70 000,00
- ICNE N- 1 contrepassés/emprunts	472 630,51
	-----
Total	53 231 370,21

Budget du Service du Stationnement :

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice

- Charges à caractère général	1 321 658,00
- Charges de personnel	198 394,00
- Charges exceptionnelles	1 540,00
- Charges financières	1 500,00
	-----
	1 523 092,00

Recettes de l'exercice

- Produits des services du domaine	183 797,00
- Impôts et taxes	950 000,00
- Dotations participations	82 986,00
- Autres produits de gestion courante	305 309,00
- Atténuations de charges	1 000,00
	-----
Total	1 523 092,00

Il est rappelé que, pour ce qui est de l'attribution des subventions, celles-ci ne seront versées, au-delà de 2 000 €, qu'aux associations et clubs ayant signé la convention de partenariat avec la ville et selon les termes desdites conventions notamment lorsqu'il y est prévu des versements échelonnés.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget ci-dessus par :
- ☞ 25 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)
- ☞ 4 abstentions (Mme Gallais, Mme Cotigny, Mme Massuger et M. Ancelot)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Approbation du budget primitif 2005 du centre d'hébergement  
Les Roches**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, propose au Conseil d'adopter le Budget Primitif du Centre d'Hébergement « les Roches » lequel a été préalablement approuvé par le Conseil d'Exploitation lors de sa séance du 7 décembre 2004 .

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'investissement :

Dépenses

- Immobilisations corporelles	5 677,00 €
	-----
	5 677,00 €

Recettes

- Amortissement des immobilisations	5 677,00 €
	-----
	5 677,00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses

- Charges à caractère général	144 428,00 €
- Charges de personnel et frais assimilés	154 200,00 €
- Charges financières	50,00 €
- Dotations aux amortissements	5 677,00 €
	-----
	304 355,00 €

Recettes

- Ventes de produits fabriqués	244 655,00 €
- Subventions d'exploitation	48 800,00 €
- Autres produits de gestion courante	10 700,00 €
- Autres produits exceptionnels	200,00 €
	-----
	304 355,00 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget ci-dessus par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité et Mme Cotigny)
- ☞ 4 voix contre (groupe socialiste et M. Paris)
- ☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Grand chantier de Penly - Fonds départemental de taxe professionnelle  
Répartition 2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 14 décembre 2004, le Conseil Général a adopté les modalités de répartition 2004 du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle provenant de l'écrêtement des bases de la centrale nucléaire de Penly.

Le fonds à répartir s'élève à 7 629 146 € contre 7 633 025 € pour 2003, soit une diminution de 0,05 %. Les modalités de répartition sont les suivantes :

- communes concernées 50 % : 3 814 573 €
- communes défavorisées 50 % : 3 814 573 €

Sur ces deux parts, la Ville de Dieppe percevra :

- 862 945 ,52 € au titre de la part salariés,
- 149 090,36 € qui financeront à 100 % les annuités des prêts directs ancienne et nouvelle procédure de financement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition proposée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville de Dieppe - Avenant n°2 au marché sur appel d'offres ouvert n°01252**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...



Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par marché n° 01.252 en date du 5 novembre 2001, la Ville de Dieppe a confié à la société Dalkia l'exploitation thermique de ses bâtiments communaux.

Par délibération en date du 26 juin 2003, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à signer un avenant n°1 au contrat, afin d'y intégrer des prestations complémentaires.

A ce jour, il est nécessaire de confier à la société Dalkia de nouvelles prestations complémentaires par rapport au marché initial et à l'avenant n°1 qu'il convient de régulariser dans le cadre d'un avenant n°2.

Ces prestations complémentaires concernent la prise en charge d'installations nouvelles.

Les prestations complémentaires concernées par l'avenant n°2 sont les suivantes :

1. l'exploitation des installations thermiques de la résidence pour personnes âgées « Jacques Lemeunier »,
2. l'exploitation des installations thermiques du bâtiment du Service de Propreté Urbaine.

Ces prestations complémentaires ont été appréciées aux sommes annuelles suivantes et aux dates d'effet précisées dans l'avenant :

1. Résidence « Jacques Lemeunier » :

- Poste P1 10 018,60 €HT
- Poste P2 5 158,00 €HT
- Poste P3 2 530,00 €HT
- Eau chaude sanitaire 4 273,20 €HT

**Montant total P1+P2+P3+Eau chaude 21 979,80 €HT**

2. Bâtiment du Service Propreté Urbaine :

- Poste P2 1 370,00 €HT
- Poste P3 394,00 €HT

**Montant total P2+P3 1 764,00 €HT**

En conséquence, le montant total de l'avenant n° 2 qui est à entériner avec la société Dalkia s'élève à la somme annuelle suivante :

Poste P1	10 018,60 €HT
Poste P2	6 528,00 €HT
Poste P3	2 924,00 €HT
Eau chaude	4 273,20 €HT
Montant total annuel	23 743,80 €HT
P1+P2+P3+Eau chaude	<b>28 397,58 €TTC</b>

Ce qui porte le montant du marché à la somme de 515 610,80 € HT, soit 616 670,52 € TTC

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 12 janvier 2005, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n°2 à intervenir avec la société Dalkia pour la prise en compte des modifications ci dessus,

2°) d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Travaux de restauration du grand orgue de l'église Saint Jacques  
Avenant n°1 au marché sur appel d'offres ouvert n°03.360**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par marché n° 03.360, en date du 5 novembre 2003, la Ville de Dieppe a confié à la société Manufacture Lacorre et Robert les travaux de restauration du Grand Orgue de l'église Saint Jacques.

Lors du démontage de l'orgue en vue des travaux en atelier, il est apparu que plusieurs éléments de l'instrument présentaient des dégradations plus importantes que celles diagnostiquées initialement, mais non décelables avant le démontage. Cela concerne :

- le clavier attaqué de manière considérable par les vers et qu'il faut remplacer,
- le ventilateur qui en raison de son ancienneté ne garantit pas les débits d'air suffisants et n'est pas déplaçable, donc non réparable,
- les réservoirs situés dans les combles qui sont en très mauvais état,
- certains tuyaux qui nécessitent une restauration plus minutieuse que prévue car atteints de la lèpre de l'étain,
- certains porte-vent nécessitant la pose de rustines, il semble plus opportun de les remplacer plutôt que de laisser ces organes « rapiécés » sur un orgue restauré.

En conséquence, nous devons réaliser des travaux complémentaires, non prévus au marché initial, et dont le montant évalué s'élève à 15 000 €HT, soit 17 940,00 €TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 12 janvier 2005, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de valider le présent rapport,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir avec la société Manufacture Lacorre et Robert pour la prise en compte des travaux complémentaires ci dessus,

3°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer une convention financière avec l'ARESGOSJ,

4°) d'autoriser M. le Député-Maire à rechercher les subventions possibles auprès des partenaires institutionnels.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Mission d'assistance et de conseil dans le cadre d'une réflexion sur le  
devenir du service public de la restauration collective  
Autorisation de signer le marché d'étude**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que le devenir du service public de la restauration municipale pose questions en termes d'adaptation de l'outil de production, de surcapacité avérée de cet outil et, de ce fait, de coût de la prestation pour la collectivité.

Il s'agit, pour la ville, d'envisager les scénarii permettant de rétablir l'équilibre économique du service de restauration collective tout en améliorant le service rendu aux usagers.

Une réflexion est nécessaire et la municipalité a décidé d'appuyer cette réflexion sur une mission d'assistance et de conseil confiée à un cabinet extérieur.

A cet effet, une consultation, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, a été lancée.

La commission d'appel d'offres, réunie le 24 décembre 2004, a décidé de valider, parmi les dossiers reçus, la candidature (et d'ouvrir la seconde enveloppe) des cabinets ATCO – VTF – ORFIS – Service Public 2000 – Deloitte Van Tol.

Les critères d'attribution du marché étaient les suivants :

- la capacité technique du cabinet à traiter la mission, notamment pour ce qui est de la méthodologie ;
- les qualifications, expériences et compétences des membres ou équipes intervenantes ;
- le prix de la prestation.

L'étude des dossiers a permis de considérer que trois des cabinets présentaient un dossier détaillé intéressant, construit et constructif ; il s'agissait des cabinets Service Public 2000, VTF et ATCO.

La commission d'appel d'offres, réunie le 12 janvier 2005, a retenu la candidature du cabinet VTF qui, outre les qualités de son offre, s'engage dans une obligation de résultat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la dévolution de ce marché au cabinet VTF,

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer le marché avec ce cabinet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget ci-dessus par :

☞ 25 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

☞ 4 abstentions (Mme Gallais, Mme Cotigny, Mme Massuger et M. Ancelot)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Animation d'un atelier d'arts plastiques à la maison de quartier du  
Pollet - Subvention à la Compagnie Hors de Soi-Arcouest-Théâtre**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de l'animation d'un atelier d'arts plastiques pour adultes à la maison de quartier du Pollet, la « Compagnie Hors de soi - Arcouest - Théâtre » met à disposition de la Ville un plasticien le jeudi de 14 h 15 à 16 h 15.

En contrepartie de cette prestation, il est demandé au Conseil Municipal de verser à l'association une subvention de 1 672 € couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005.

Cette somme sera imputée au 824-6574-378 « subventions de fonctionnement ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Réélection suite à la démission d'office de M. Christian Cuvilliez de ses fonctions de Conseil Municipal - Commission n°5 - culture-tourisme-animation-fêtes et cérémonies**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que lors de sa séance en date du 14 novembre 2002, le Conseil Municipal a créé cinq commissions au sein desquelles siègent, outre M. le Maire, Président de droit, huit membres du Conseil élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Suite à la démission d'office de M. Christian Cuvilliez, le Conseil Municipal est invité à réélire, par vote à bulletins secrets, les huit membres de la commission n° 5 : Culture - Tourisme - Animation - Fêtes et Cérémonies

*Membres précédemment élus : Annie Ouvry - Laurent Martin - Yvette Sannier - Ludovic Dietsch - Françoise Lemoine - Hélène Testelin - Christian Cuvilliez - Arnaud Coignet*

Se présentent :

Liste de la majorité : Annie OUVRY, Laurent MARTIN, Yvette SANNIER, Ludovic DIETSCH, Françoise LEMOINE, Hélène TESTELIN, Jacqueline SVRCEK, Roger LECUYER.

Liste de l'opposition : Françoise COTTARD, Arnaud COIGNET, Marie-Catherine GAILLARD, Liliane BOSANSKY, Jean BEAUFILS, Liliane LEGRAS, Christelle GILLET, Gérard JACQUELINE.

Nombre de votants.....	38
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	38
Nombre de bulletins blancs et nuls.....	4
Suffrages valablement exprimés.....	34
Quotient électoral .....	4,25

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 25 suffrages, soit 5 sièges au quotient, reste 3,75

Liste de l'opposition : 9 suffrages, soit 2 sièges au quotient , reste 0,50

Attribution des sièges au quotient :

Liste de la majorité : 5 sièges

Liste de l'opposition : 2 sièges

Attribution du siège restant au plus fort reste : liste de la majorité

**Sont donc élus à la commission n°5**

**Annie OUVRY, Laurent MARTIN, Yvette SANNIER, Ludovic DIETSCH, Françoise LEMOINE, Hélène TESTELIN, Françoise COTTARD, Arnaud COIGNET**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Enfance - Accueil et Eveil en famille - Financement 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Mme Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'une nouvelle prolongation du Contrat Enfance pour un an est actuellement en renégociation entre la Ville et la CAF de Dieppe pour l'année 2005.

En l'attente de la signature de ce nouvel avenant au contrat et de façon à permettre la continuité des actions développées dans le cadre du contrat couvrant la période 2000-2002 et son avenant pour 2003-2004, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer un avenant n° 2 à la convention en date du 20 novembre 2003 avec l'association Accueil et Eveil en Famille afin de reconduire les modalités de financement et d'arrêter le budget prévisionnel 2005 pour les actions mises en place dans ce cadre.

Modalités de financement :

- 40 % du besoin de financement prévisionnel après délibération du Conseil Municipal
- 50 % du besoin de financement prévisionnel en juin
- Le solde au vu du bilan financier de l'activité.

Imputation budgétaire :

Accueil périscolaire	Fonction 522	Nature 6574.22	Service 3110
Accueil permanent	Fonction 522	Nature 6574.23	Service 3110

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Enfance - Institut de Formation d'animateurs de Collectivités  
IFAC - Financement 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'une nouvelle prolongation du Contrat Enfance pour un an est actuellement en renégociation entre la Ville et la CAF de Dieppe pour l'année 2005.

En l'attente de la signature de ce nouvel avenant au contrat et de façon à permettre la continuité des actions développées dans le cadre du contrat couvrant la période 2000-2002 et son avenant pour 2003-2004, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer un avenant n° 2 à la convention en date du 5 décembre 2003 conclue avec l'IFAC, afin de reconduire les modalités de financement et d'arrêter le budget prévisionnel 2005 pour les centres de loisirs maternels inscrits dans ce cadre.

Modalités de financement :

- 20 % du besoin de financement prévisionnel en février
- 50 % du besoin de financement prévisionnel en juin
- 20% du besoin de financement prévisionnel en octobre
- le solde au vu du bilan financier de l'activité.

Imputation budgétaire :

Fonction 522	Nature 6574.21	Service 3110
--------------	----------------	--------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité et Mme Cotigny)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Enfance - Foyer Duquesne la Marelle - Financement 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'une nouvelle prolongation du Contrat Enfance pour un an est actuellement en renégociation entre la Ville et la CAF de Dieppe pour l'année 2005.

En l'attente de la signature de ce nouvel avenant au contrat et de façon à permettre la continuité des actions développées dans le cadre du contrat couvrant la période 2000-2002 et son avenant pour 2003-2004, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer un avenant n° 1 à la convention en date du 5 mars 2004 conclue avec l'association Foyer Duquesne afin de reconduire les modalités de financement et d'arrêter le budget prévisionnel 2005 pour « La Marelle ».

Modalités de financement :

- 40 % du besoin de financement prévisionnel après délibération du Conseil Municipal
- 50 % du besoin de financement prévisionnel en juin
- Le solde au vu du bilan financier de l'activité.

Imputation budgétaire :

Fonction 522

Nature 6574.24A

Service 3110

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 mai 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Avenants n°2 et n°3 au marché n°02.243 du 26 août 2002  
"Exploitation des équipements de collecte sélective en apport volontaire  
de la Ville de Dieppe"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que le marché en date du 26 août 2002 définit les modalités et la consistance des missions confiées à la société ONYX et concerne :

- la gestion et l'exploitation du centre d'apport volontaire de la Ville de Dieppe, autrement dit de la déchetterie,
- la collecte et le traitement des conteneurs de récupération sélective du papier,
- la collecte et le traitement des conteneurs de récupération sélective du verre.
- 

Ce marché a fait l'objet d'un avenant n° 1 du 11 février 2003 ayant pour objet le remplacement de la retenue de garantie de 2 % sur chaque facture par une caution bancaire de 25 000 €

L'avenant n° 2, faisant l'objet du présent rapport, concerne la régularisation du forfait de rémunération de l'exploitant pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2004 au 31 août 2004. Cette régularisation concerne la prise en compte dans le forfait de la Ville de Dieppe des apports réalisés par les communes extérieures sur la période considérée.

L'avenant n° 3, faisant l'objet du présent rapport, prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2004 et concerne :

- l'augmentation des tonnages apportés par la Ville de Dieppe à la déchetterie,
- l'intégration au forfait de la Ville de Dieppe des apports des communes extérieures à la déchetterie,
- l'intégration au forfait de la Ville de Dieppe de l'enlèvement et du traitement des déchets de balayuses de la Ville de Dieppe,
- la facturation par l'exploitant des apports « Clients ».

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 janvier 2005 et a donné un avis favorable sur chacun des deux avenants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 2 et l'avenant n° 3 au marché n° 02.243 du 26 août 2002.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Grande rue du Pollet - Travaux de réaménagement  
Demande de subvention**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que le réseau d'alimentation en gaz de la Grande Rue du Pollet est en fonte grise et doit être remplacé pour éviter tout risque d'accident. A l'occasion de l'ouverture de la chaussée nécessitée par ces travaux, il est prévu de réaménager la rue et de remanier les autres réseaux .

En effet des branchements d'alimentation d'eau potable en plomb et une conduite d'amenée d'eau seront changés également ; l'évacuation des eaux pluviales sera renforcée par la mise en œuvre d'un tuyau de 800 mm de diamètre ; l'effacement des réseaux d'électricité et d'éclairage public sera entrepris avant les reconstructions des trottoirs et chaussées.

Le coût total des travaux pris en charge par la Ville de Dieppe représente une enveloppe de 423 000 €TTC répartie comme suit :

- effacement des réseaux électriques : 90 000 € dont 25 000 € financés par EDF au titre de l'article de la Convention d'exploitation ;
- travaux de voirie et trottoirs y compris le renforcement d'évacuation des eaux pluviales : 333 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour de tels aménagements auprès des partenaires institutionnels.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Echange d'emprises foncières entre Sodineuf et la Ville d'une part et le Conseil Général et la Ville d'autre part, aux abords du collège Camus**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville a aménagé il y a plusieurs années un terrain de jeux pour enfants et un passage piétons, sur une partie de la parcelle départementale cadastrée section 466 AM n° 23 représentant une surface d'environ 3 500 m<sup>2</sup>, le restant de la parcelle servant d'assiette au collège Camus.

Le Conseil Général a récemment fait part à la Ville de son intention de réaliser un gymnase d'une emprise au sol de 44 m x 37 m derrière le collège Camus. Cet équipement serait principalement destiné à la pratique du sport dans un cadre scolaire, mais pourrait également être mis à disposition de la Ville ou de diverses associations dans un cadre conventionnel à définir. Le terrain d'assiette nécessaire à la réalisation du bâtiment a été estimé entre 3 500 m<sup>2</sup> et 6 000 m<sup>2</sup>.

Compte tenu du fait qu'il est souhaitable de maintenir le terrain de jeu pour enfants ainsi que le passage piétons, il est envisagé d'implanter le gymnase départemental sur une partie du terrain cadastré 466 ZA n° 91 que la Ville acquerrait de Sodineuf Habitat Normand en échange du terrain cadastré 466 ZB n°4, puis mettrait à disposition du département en échange de la partie du terrain départemental cadastré 466 AM n° 23 occupée par la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'échange foncier d'une emprise d'environ 6 000 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section 466 ZA n° 91 appartenant à Sodineuf Habitat Normand avec la parcelle communale cadastrée section 466 ZB n° 4, d'une superficie de 6 820 m<sup>2</sup>,

2°) d'approuver l'échange foncier du terrain qui fera l'objet d'une division cadastrale provenant de la parcelle communale 466 ZA n° 91, avec une partie de la parcelle départementale cadastrée section 466 AM n° 23, d'une superficie d'environ 3500 m<sup>2</sup>,

3°) d'approuver l'intervention d'un géomètre expert afin d'établir les divisions cadastrales nécessaires,

4°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Recomposition du complexe balnéaire de Dieppe  
Marchés de travaux - Lots n°6 et n°7**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que lors de sa séance du 10 décembre 2004, la Commission d'appel d'offres de la Ville de Dieppe a attribué à l'entreprise suivante, dans la procédure négociée faisant suite à appel d'offres ouvert infructueux, les marchés de travaux relatifs aux lots cités ci-dessous :

Lots	Entreprises	Montant total de l'offre HT(tranche ferme et tranche conditionnelle)
Lot n°6 : Sols souples collés	Entreprise Plascope 76 230 Isneauville	20 954,56 €
Lot n°7 : Parquet	Entreprise Plascope 76 230 Isneauville	82 000,00 €

Le montant des lots attribués lors des Commissions d'Appel d'Offres des 29 juillet, 26 novembre et 10 décembre 2004 s'établit à - 3,93 % de leur estimation.

Vu la décision de la Commission d'appel d'Offres du 10 décembre 2004,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Président de la SEMAD, mandataire agissant au nom et pour le compte de la ville de Dieppe, à signer les marchés attribués par la Commission d'appel d'offres du 10 décembre 2004 pour les lots 6 et 7 et à exécuter tous les actes de gestion de ces marchés, notamment la signature des ordres de service de commencer les travaux

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.
- ☞ M. Leveau ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Cession d'un local situé immeuble Savoie à Dieppe Janval**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M.BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Société Anonyme d'H.L.M Sodineuf Habitat Normand a l'intention de procéder à la cession d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Savoie, à Dieppe Janval.

Conformément aux dispositions de l'article 443 - 7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune d'implantation doit être consultée avant toute décision d'aliénation ainsi que les collectivités qui ont garanti les emprunts sur le maintien ou non de la garantie.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à cette transaction.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 34 voix pour (groupe de la majorité, groupe communiste et Mme Cotigny)
- ☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Cession à l'œuvre Normande des Mères d'une partie du bâtiment de  
l'ancien CFA Vauban**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire, depuis le 2 juillet 1999, d'un ensemble immobilier sis avenue Vauban n°43, cadastré section AT n° 153, et appartenant précédemment à l'association BTP FORMATION Seine-Maritime.

L'association Œuvre Normande des Mères a demandé à la Ville de Dieppe d'acquérir la partie des bâtiments dans laquelle est situé le foyer d'accueil.

L'association, utilisatrice des lieux, a proposé d'acquérir le bien au prix de 100 000 €TTC.

Cette offre se situe très proche de l'estimation effectuée par l'administration des domaines pour ce qui est du bâtiment, soit une superficie hors œuvre nette d'environ 410 m<sup>2</sup> évaluée au total à 67 000 € somme à laquelle il convient d'ajouter le terrain non bâti, d'une superficie de 550 m<sup>2</sup> évalué à 33 950 €

Dans ces conditions financières, il est demandé au conseil municipal:

1°) d'autoriser la division parcellaire de la parcelle cadastrée section AT n° 153,

2°) d'approuver la cession de la partie détachée de l'ensemble immobilier d'origine cadastré section AT n° 153, et délimitée selon plan ci-joint, au prix de 100 000 € TTC,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Entretien des plages de Dieppe et de Puys - Convention de prestation de services avec le service littoral de l'Estran - Avenant n°1 prorogeant la convention sur l'année 2005 et augmentant la participation financière de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M.BAZIN.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que par délibération du Conseil municipal en date du 29 avril 2004, la Ville de Dieppe décidait l'intervention d'une nouvelle convention avec le Service Littoral de l'Estran pour l'entretien des plages de Dieppe et de Puys.

Devant la satisfaction unanime du service rendu sur nos plages et compte tenu de l'équilibre financier prévisionnel pour 2005 présenté par le Service Littoral, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

1°) d'approuver la prorogation pour l'année 2005 de ladite convention signée le 6 juillet 2004 par la passation d'un avenant n° 1 et l'augmentation de la participation de la Ville de Dieppe à hauteur de 22 000 € (contre 20 000 € en 2004),

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant correspondant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Régie à autonomie financière du centre d'hébergement "Les Roches"  
Confirmation d'une délibération du conseil d'exploitation du  
7 décembre 2004 - Admission en non valeur**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, propose aux membres du Conseil municipal de confirmer la délibération prise par le Conseil d'exploitation de la Régie à simple autonomie financière du Centre d'hébergement « Les Roches » lors de sa réunion du 7 décembre 2004 à l'effet d'admettre en non valeur le titre d'un montant de 1331,49 €(extrait du compte-rendu de la séance ci-joint).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Convention pour l'installation d'une liaison WI FI et la mise à disposition d'appareils téléphoniques entre l'Hôtel de Ville et la trésorerie municipale de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courriers en date des 7 octobre et 17 novembre 2004, la Ville de Dieppe et la Trésorerie Municipale ont procédé à un échange de correspondances en vue de trouver une solution technique liée au déménagement de la Trésorerie Municipale, précédemment installée à l'Espace Ventabren, dans les locaux de la Trésorerie Principale située à proximité de l'Hôtel de Ville de Dieppe, à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Jusqu'à ce déménagement, la Ville de Dieppe supportait les frais des deux liaisons spécialisées entre les deux sites (abonnement mensuel HT 145,26 € coût de communication mensuel variant entre 2 et 10 € HT), sans que pour autant une convention de mise à disposition ait été passée lors de l'installation initiale de la Trésorerie à l'Espace Ventabren (avant cette date, la Trésorerie Municipale était hébergée dans les locaux de l'Hôtel de Ville).

La Direction de l'Informatique et des Télécommunications, après analyse des coûts induits (France Télécom proposant le transfert des lignes pour un montant de 1 200 € HT, auxquels s'ajouteraient les frais d'abonnement et de communication indiqués supra), a finalement proposé la mise en place d'antennes WI-FI (coût d'investissement de 443 € TTC) et la mise à disposition de postes téléphoniques IP, les communications téléphoniques à venir devenant ainsi internes à l'autocommutateur, et donc gratuites.

Cette mise à disposition nécessite néanmoins, pour une question formelle, la passation d'une convention entre la Ville de Dieppe et la Trésorerie Municipale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à passer convention à titre gratuit avec la Trésorerie Municipale, au titre de l'article 2122-21, alinéa 7, du Code Général des Collectivités Territoriales

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Crédits des fournitures scolaires des écoles maternelles et élémentaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M.BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que « la distribution gratuite des manuels scolaires à tous les élèves de l'école primaire est la conséquence logique du principe de l'obligation scolaire ».

Dans les écoles élémentaires, le matériel et les fournitures à usage collectif sont obligatoirement à la charge des communes.

Par contre, les fournitures scolaires à caractère individuel sont à la charge des familles. Cependant, il est de tradition à Dieppe, comme dans la plupart des communes de France, de doter les élèves des fournitures individuelles utilisées en classe.

Après avoir successivement pris en compte : l'arrivée de l'euro puis l'enseignement des langues étrangères et l'accès à la littérature... il est proposé de soutenir l'achat des manuels scolaires et de limiter ainsi le recours aux photocopies.

La Ville accorde également un crédit « élève et classe » aux écoles maternelles ainsi qu'une dotation aux 4 réseaux d'aide et à la médecine scolaire, conformément au tableau récapitulatif ci-joint.

Le crédit global à notifier en 2005 s'élève à : 134 716,15 €

Le marché des fournitures est à renouveler sous la forme d'une consultation informelle.

	Crédits 2004	Crédits 2005
Elémentaires		
Livres	15,00 €	15,50 €
Fournitures gratuites	18,00 €	18,50 €
Ecoles en Z.E.P.		
Livres	15,00 €	15,50 €
Fournitures gratuites	22,00 €	22,50 €
Crédit collectif classe	145,00 €	150,00 €
Crédit classe intégration		
Classe	55,00 €	56,00 €
Elève	18,50 €	19,00 €
Poste Adaptation	84,00 €	90,00 €
Crédit école (consommables informatique)	150,00 €	153,45 €

Maternelles		
Crédit élève	18,50 €	19,00 €
Crédit collectif classe	145,00 €	150,00 €
Crédit école (consommables informatique)	75,00 €	76,75 €
Réseaux d'aide	4 482,00 €	4 585,00 €
Médecine scolaire	335,39 €	343,00 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Participation aux dépenses de l'école privée la Providence**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M.BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la « Providence » est un établissement privé sous contrat d'association, situé depuis la rentrée scolaire 1999/2000 sur le territoire de la Commune de Saint Aubin sur Scie.

Depuis, la Ville contribue chaque année aux frais de fonctionnement de l'établissement sur la base du nombre d'élèves dieppois et neuvillais scolarisés à la rentrée scolaire.

Pour 2005, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la participation de la Ville sur la base d'une somme par élève identique à celle accordée l'an passé, soit 326,64 €

Sachant que 70 élèves dieppois et neuvillais sont inscrits à l'école La Providence, contre 66 l'an passé, la participation de la Ville s'établit à 22 864,80 €

Cette somme est à imputer au budget primitif 2005 au 212-6574.9-326

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - Modification des tarifs  
"visites groupes" spécifiques aux collèges et lycées dieppois**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...



Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par délibérations des 26 juin 2003 et 16 décembre 2004, le coût des prestations du service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire en direction des collèges et lycées Dieppois a été fixé à 60 €

Afin de favoriser l'accès aux services et prestations de Dieppe Ville d'Art et d'Histoire pour les collégiens et lycéens Dieppois, il est proposé de ramener, pour les collèges et lycées Dieppois, le tarif 60 € à 30 € à compter du 1<sup>er</sup> février 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Opération de recensement de la population - année 2005**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M.BAZIN.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que le recensement de la population s'effectue du 20 janvier au 26 février 2005 inclus, conformément au cadre réglementaire fixé par la Loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002.

Pour la mise en œuvre sur le terrain, une équipe municipale a été constituée :

- d'un coordonnateur,
- de deux agents d'encadrement,
- de six agents recenseurs « titulaires »
- de deux agents recenseurs « suppléants ».

1°) Nomination.

Un arrêté du Maire a été pris pour nommer tous les agents aux différentes fonctions.

2°) Rémunération.

La dotation forfaitaire de l'INSEE, pour couvrir les frais de recensement 2005, s'élève à 5 793 € qui sera répartie sur la base des éléments faisant l'objet du tableau joint en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la rémunération des agents formant l'équipe municipale de recensement de la population.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Opération de fauconnerie - Effarouchement des goélands argentés**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M.BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la Municipalité a décidé de reconduire l'opération d'effarouchement des goélands argentés.

L'utilisation de la fauconnerie sera mise en œuvre selon un processus différent de l'année 2004 qui tiendra compte de l'expérience acquise lors de la dernière saison.

Les interventions se dérouleront comme suit :

- 2 jours par semaine (le mardi et le mercredi) durant 7 semaines,
- de la semaine n° 12 en mars jusqu'à la semaine n° 18 en mai.

Ces interventions seront accompagnées d'actions déjà utilisées auparavant, comme la stérilisation des œufs et l'effarouchement acoustique, ainsi qu'en encourageant les particuliers à nettoyer leurs toits terrasses, tout comme l'envisage la ville sur tous les bâtiments communaux pour empêcher la construction des nids.

#### Prévision budgétaire.

Le coût prévisionnel est de l'ordre de 6 332,98 €, hormis le coût de la mise à disposition des locaux d'hébergement (fauconnier et oiseaux). Un acompte de 30 % du prix TTC devra être versé à la commande, le solde réglé à l'issue des interventions.

La société « le Faucon Solognot » représentée par Monsieur Francis COHU, est chargée de cette opération aux termes d'un protocole d'accord.

Pour satisfaire à l'hébergement du fauconnier et des oiseaux, le centre aéré de Puys dispose de locaux appropriés à cet accueil, le coût étant pris en charge par le service communal d'hygiène et de santé.

Il est demandé au Conseil Municipal, sous réserve d'obtenir l'autorisation du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable :

1°) d'approuver l'ensemble du dispositif,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le protocole d'accord avec la société « le Faucon Solognot ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 32 voix pour (groupe de la majorité, groupe communiste et Mme Cotigny)

☞ 6 abstentions (groupe socialiste, Mme Massuger, M. Ancelot et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Tableau des postes 2005 - Reconstitution de l'emploi de chargé  
d'opération dynamisation du commerce et de l'artisanat en centre ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M.BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2001, le Conseil Municipal décidait, conformément à l'alinéa 3, article 3, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, de créer un emploi de contractuel de catégorie A dénommé « Chargé (e) d'opération Dynamisation du Commerce et de l'Artisanat en Centre Ville ».

Pour permettre à la Collectivité d'assurer la continuité du programme relatif à l'opération urbaine de redynamisation du commerce et de l'artisanat en centre-ville, et suite à la démission du cadre « Chargé d'Opération », il est proposé au Conseil Municipal de s'attacher le concours d'un nouvel agent disposant des connaissances requises lui permettant d'assumer les fonctions spécifiques de ce poste - niveau catégorie A.

Ce « Chargé de Mission » aura pour mission de coordonner et animer « l'opération urbaine de redynamisation du commerce et de l'artisanat en centre ville ». En ce sens, il (elle) sera chargé (e) :

- d'assurer la mise en œuvre des différentes actions du programme par la mobilisation des partenaires et du tissu commercial et artisanal, et par la coordination des différents porteurs d'actions,
- d'assurer le suivi administratif et financier de l'opération,
- d'organiser la communication de l'opération,
- de préparer les décisions, d'en rendre compte devant le Comité de pilotage et d'assurer leur exécution.

Un contrat liant l'agent à la Ville sera conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, et la rémunération mensuelle sera basée sur l'indice brut 379 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Attaché Territorial.

Par ailleurs, l'intéressé (e) pourra percevoir par référence aux dispositions relatives aux agents du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, et dans les mêmes conditions d'attribution, les primes et indemnités allouées au personnel titulaire de cette catégorie et / ou de toute autre indemnité qui s'y substituerait ou s'y ajouterait.

Enfin, les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi figuraient au budget de l'exercice 2004 et seront inscrits au budget des exercices 2005 et suivants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

<p><b>Tableau des postes 2005 - Création d'un poste de niveau catégorie A Animateur du patrimoine - Dieppe Ville d'Art et d'Histoire</b></p>
--

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...



Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 19 décembre 2002, le Conseil Municipal décidait l'intégration du personnel de l'Association « Dieppe Ville d'Art et d'Histoire » dans les effectifs du personnel de la ville de Dieppe.

A ce titre, Mlle Christelle MORIN, animatrice contractuelle à Dieppe Ville d'Art et d'Histoire, était recrutée à la ville de Dieppe le 1<sup>er</sup> janvier 2003 en qualité de Conservateur du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe, non titulaire, à temps complet, pour occuper les fonctions d'animateur du patrimoine.

Mlle Christelle MORIN a sollicité sa démission pour des raisons personnelles et cessé ses fonctions le 1<sup>er</sup> août 2004.

La ville de Dieppe a donc été dans l'obligation d'ouvrir un concours sur épreuves, en collaboration avec le Ministère de la Culture, conformément aux dispositions de la convention Ville d'Art et d'Histoire et de ses annexes en date du 27 juin 1985, pour le recrutement d'un animateur du patrimoine contractuel.

Pour pouvoir procéder à ce recrutement, il s'avère nécessaire de créer un poste de niveau catégorie A, conformément à l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Cet animateur du patrimoine sera chargé de mettre en œuvre la convention Ville d'Art et d'Histoire. Il aura pour mission :

- de sensibiliser la population locale, initier le public jeune au travers d'ateliers de l'architecture et du patrimoine,
- d'accueillir le public touristique en mettant à sa disposition des programmes de visites découvertes,
- de former les guides-conférenciers, les médiateurs touristiques et sociaux,
- de mener des actions de communication et de promotion du patrimoine,
- de suivre et gérer le service municipal « Dieppe Ville d'Art et d'Histoire »,
- d'encadrer les personnels dudit service.

Un contrat liant l'agent à la ville serait conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, et la rémunération mensuelle serait basée sur l'indice brut 499 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade de Conservateur du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe

Par ailleurs, l'intéressé (e) pourrait percevoir par référence aux dispositions relatives aux agents du cadre d'emplois des Conservateurs Territoriaux du Patrimoine, et dans les mêmes conditions d'attribution, les primes et indemnités allouées au personnel titulaire de cette catégorie et / ou de toute autre indemnité qui s'y substituerait ou s'y ajouterait.

Enfin, les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi déjà inscrits au budget de l'exercice 2004 seront prévus au budget des exercices 2005 et suivants.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de la création de cet emploi.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Programme de construction d'une 4<sup>ème</sup> tranche de 13 logements -  
Dieppe - Janval - Cité des 4 vents  
Convention Ville de Dieppe/Sodineuf Habitat Normand**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que Sodineuf Habitat Normand doit réaliser sur les parcelles cadastrées BM 179-180-181-184-185-186-187-191 et 192 lui appartenant, un programme de 13 logements locatifs comportant 8 PLUS et 5 PLS correspondant à la quatrième tranche de l'opération de la Cité des 4 Vents.

La réalisation par la Ville d'une voirie nécessaire à la desserte de ces constructions, contribuera au désenclavement de ce quartier et à son ouverture sur Janval.

Afin de clarifier la répartition des actions que doivent engager Sodineuf et la Ville de Dieppe pour réaliser ce projet, une convention définissant les obligations et droits de chacune des parties a été établie.

Cette convention mentionne notamment la répartition des travaux de viabilisation entre les différents intervenants (dont la communauté d'agglomération Dieppe Maritime pour ce qui est des réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'élimination en eau potable) et les droits de réservation accordés à la ville de Dieppe à savoir 7 réservations (sur les 13 logements).

Les travaux à la charge de la ville représentent un montant estimé à 360 000 € inscrits au budget d'investissement. Il s'agit de travaux de voiries, d'éclairage public et de réseaux divers hormis ceux à charge de Dieppe Maritime (estimés à 88 000 €) qui concernent l'assainissement d'eaux usées et l'alimentation en eau potable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention entre la ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Programme de restructuration du quartier - Dieppe Janval -  
Cité des 4 vents - Demande de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE CINQ**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°15), Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme GALLAIS (à partir de la question n°16), Mme BOUDOUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. LECUYER, Mme GALLAIS à Mme COTIGNY, Mme BOUDOUR à Mme SAINT PAUL, M. DIETSCH à Mme LEMOINE, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. WILKINSON à M. BAZIN, M. JACQUELINE à Mme LEGRAS, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a engagé un vaste projet de restructuration du quartier des 4 vents, situé dans le périmètre de la Zone de Renouveau Urbain (ZRU) des Bruyères.

Ce quartier très ancien, réalisé dans les années 20, nécessite en effet un réaménagement complet, notamment, de désenclaver et de reconfigurer des voiries en cul de sac et très étroites.

Ces travaux de restructuration qui ont démarré au début des années 2000, ont été programmés sur plusieurs années.

Une dernière tranche de travaux, qui peut aujourd'hui bénéficier de l'aide du FEDER, est envisagée.

Ces travaux sont estimés à 360 000 €TTC pour ce qui concerne le réaménagement des voiries, de l'éclairage public et des réseaux, hormis l'assainissement d'eaux usées et l'alimentation en eau potable.

Ces travaux complémentaires, qui doivent être réalisés par la Communauté d'Agglomération, sont évalués à 88 000 €TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter l'aide du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et toutes autres subventions susceptibles d'être accordées par les partenaires institutionnels pour réaliser cette opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 27 janvier 2005**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

